



# Home Hardware Stores Limited

## Rapport sur l'esclavage moderne de 2023



# 2023 Rapport sur l'esclavage moderne

## Introduction

Ce rapport (« **rapport** ») constitue le premier rapport préparé par Home Hardware Stores Limited (ci-après désignée comme « **HHSL** » « **notre** », « **nos** » ou « **nous** ») conformément à la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « **Loi** ») établie en vertu des lois du Canada.

Ce rapport concerne l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 (la « **période visée par la déclaration** »).

En tant qu'une des marques les plus reconnues et les plus respectées au Canada, HHSL est fière de constamment offrir des produits de qualité sur lesquels les clients peuvent compter, assurant ainsi la satisfaction de ces derniers et favorisant la fidélisation. Dans l'environnement mondial dynamique d'aujourd'hui, nous nous efforçons de demeurer prudents dans nos opérations afin d'honorer cette confiance et de rester alignés sur les attentes des clients.

HHSL s'engage à mener ses activités de manière responsable, ce qui comprend le renforcement de notre approche visant à évaluer et à gérer les risques de travail forcé et de travail des enfants dans les activités commerciales et au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Chez HHSL, notre but est d'améliorer le quotidien à la maison, en étant l'expérience de rénovation domiciliaire la plus prisée et digne de confiance au Canada. Conformément à ces valeurs fondamentales, nous reconnaissons notre responsabilité de protéger les droits de la personne de toutes les personnes associées à notre entreprise.



## Mesures prises pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

En 2023, HHSL a pris les mesures suivantes pendant la période visée par la déclaration pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement :

- créer la cartographie des principaux fournisseurs à l'aide de catégorisations en matière de juridictions et d'industries d'exploitation fondées sur les renseignements accessibles au public.
- effectuer une analyse de l'écart des politiques et procédures actuelles de HHSL en matière de travail forcé et de travail des enfants et identifier certaines occasions qui pourraient exister pour nous permettre de renforcer les considérations relatives aux droits de la personne dans nos chaînes d'approvisionnement et nos opérations.
- mener une évaluation interne à haut niveau des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement afin de renforcer notre processus de diligence raisonnable envers les fournisseurs.
- poursuivre la surveillance de notre canal de signalement de préoccupations éthiques et d'actes répréhensibles pour toute plainte liée aux droits de la personne ou aux problèmes de main-d'œuvre; et
- lancer le développement et la mise en œuvre d'un programme d'assurance de la qualité en matière d'approvisionnement pour les fournisseurs de marchandises de marques privées.

Les détails de ce qui précède sont décrits plus en détail dans le présent rapport.

## Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

### 3.1 Structure

Fondée en 1964 à St. Jacobs, en Ontario, HHSL est le plus important groupe d'achat de quincaillerie, de bois d'œuvre, de matériaux de construction et de meubles appartenant à des marchands-propriétaires au Canada. Nous desservons un vaste éventail de marchés finaux, y compris des programmes commerciaux et résidentiels dans les secteurs de la rénovation domiciliaire, des bâtiments et de la construction, par l'entremise de notre réseau de marchands indépendants.

Les marchands Home Hardware, qui exploitent plus de 1 000 magasins de détail indépendants partout au Canada, vendent des marchandises au marché des consommateurs finaux et profitent de la force consolidée d'une marque commune. Les marchands Home Hardware exercent leurs activités sous l'une des quatre bannières suivantes :



**Home Hardware** : offre des produits comme des articles ménagers, des outils à main et électriques, des articles de plomberie et d'électricité, de la peinture et des fournitures de peinture, des articles de sport, des articles automobiles et agricoles, des articles-cadeaux et des articles saisonniers, y compris des fournitures pour la pelouse et le jardin.



**Centre de rénovation Home Hardware** : offre une gamme complète d'articles de quincaillerie et de produits des centres de rénovation, y compris le bois d'œuvre, les outils, la peinture, les articles de plomberie et d'électricité, et une vaste sélection de matériaux de construction, ainsi que les articles ménagers, les articles de sport, les accessoires automobiles et les articles pour la pelouse et le jardin.



**Centre de rénovation Home** : offre des produits utilisés pour les projets de rénovation, de réparation et d'entretien de la maison, ainsi que du bois d'œuvre, de la peinture, des outils à main et électriques, des articles de plomberie et d'électricité et tous les matériaux de construction, y compris des plans.



**Home Furniture** : offre des meubles pour la maison, de gros électroménagers et des accessoires.

HHSL emploie environ 2 500 membres de l'équipe à temps plein et à temps partiel, qui sont tous situés au Canada et qui occupent des postes dans des domaines variés, comme les métiers, l'administration et la gestion, les finances, les ressources humaines, le marketing, l'approvisionnement, le domaine juridique ou réglementaire, la fabrication et la distribution.

### 3.2 Activités

HHSL soutient les marchands et le marché des consommateurs finaux en offrant des produits de qualité, de marque et de marque privée par l'entremise d'un réseau de distribution national, ainsi que d'autres services centralisés, notamment le marketing, l'aménagement des magasins, la conception de maisons et de chalets, la formation, l'immobilier et les services de construction. Bien que HHSL fournisse des directives sur les normes de la marque, les magasins de détail Home Hardware sont détenus et exploités de façon indépendante par les marchands. Ces derniers sont autonomes et peuvent gérer leurs activités et s'approvisionner en produits à l'extérieur des activités normalisées et du réseau de fournisseurs de HHSL.

Les magasins Home Hardware sont en grande partie approvisionnés en produits pour la maison et pour la rénovation domiciliaire grâce à quatre centres de distribution détenus, situés à St. Jacobs en Ontario, à Elmira en Ontario (Home Furniture), à Debert en Nouvelle-Écosse et à Wetaskiwin, en Alberta. HHSL exerce également ses activités à partir d'emplacements loués, y compris le Centre d'innovation Home Hardware à Waterloo, en Ontario, et un centre de distribution du bois d'œuvre à Kitchener, en Ontario. Grâce à notre vaste réseau de distribution, HHSL fournit des produits aux marchands, qui sont tous situés au Canada, à l'exception d'un magasin de détail appartenant à un marchand sur l'île de Saint-Pierre-et-Miquelon (au large du Canada).

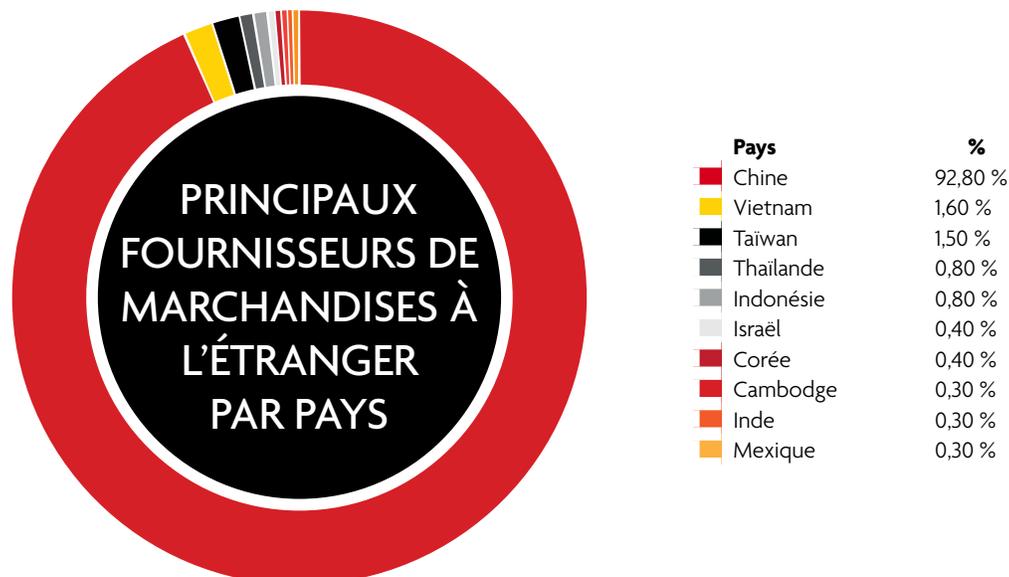
HHSL possède et exploite deux installations de fabrication : Division peinture BeautiTone et produits de marque Home (« **Division BeautiTone** ») et W.D. Packaging Inc. (« **WD Packaging** ») qui expédient les produits aux centres de distribution et directement aux magasins Home Hardware. La division BeautiTone est située à Burford, en Ontario, et produit plus de 600 produits, y compris la peinture d'intérieur et d'extérieur, les teintures d'extérieur, les apprêts et peintures pour plafonds, les aérosols et la peinture antirouille, les produits spéciaux et les insecticides. WD Packaging est une filiale en propriété exclusive située à Elmira, en Ontario, qui produit des fixations et attaches de marques privées et réemballe les articles de quantités en vrac.

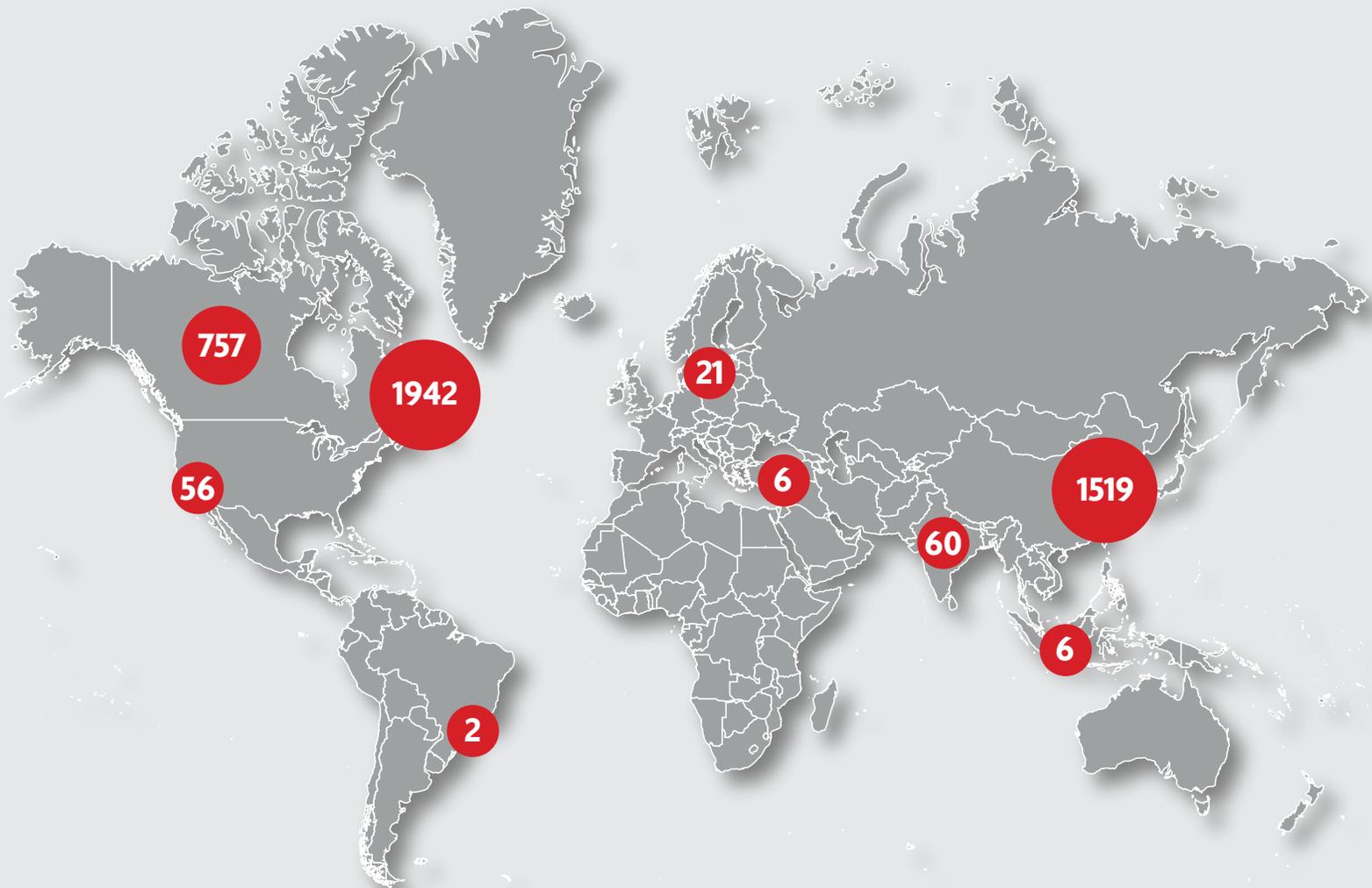
HHSL possède et exploite également deux magasins de détail (sous les bannières Home Hardware et Home Furniture) situés à St. Jacobs, en Ontario, et gère des activités de commerce électronique grâce à [homehardware.ca](http://homehardware.ca).

### 3.3 Chaînes d'approvisionnement

HHSL s'approvisionne en marchandises (pour la revente et l'utilisation commerciale interne) à l'échelle mondiale auprès de fournisseurs exerçant leurs activités dans une variété d'industries. La majorité des marchandises provenant de l'étranger, y compris les produits de marques privées, proviennent de la Chine. Nos fournisseurs de services, principalement des fournisseurs de logiciels, de services-conseils et de services de recrutement, proviennent d'entreprises établies en Amérique du Nord. Les fournisseurs directs de notre division BeautiTone exercent leurs activités en Amérique du Nord, en Australie, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.

HHSL vise à collaborer avec les fournisseurs qui s'engagent à avoir un impact positif sur la communauté, en s'appuyant sur les principes décrits dans notre Guide du fournisseur (comme décrits plus en détail ci-dessous).





Cette carte illustre les fournisseurs de niveau 1 de HHSL pour 2023

## Politiques et processus de diligence raisonnable

### 4.1 Politiques

Les efforts que HHSL déploie pour réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans ses activités et chaînes d'approvisionnement et pour offrir un environnement de travail sécuritaire et inclusif sont appuyés par un certain nombre de politiques.

- a. **Politique sur les préoccupations éthiques et les actes répréhensibles :** La politique sur les préoccupations éthiques et les actes répréhensibles, qui est fournie à tous les membres de l'équipe, communique le canal de signalement pour soulever toute préoccupation éthique liée à la manière de conduire les affaires (interne ou impliquant un marchand, un fournisseur ou un tiers). Le canal de signalement est communiqué et accessible à tous les membres de l'équipe, aux marchands et aux fournisseurs de marchandises.
- b. **Guide du fournisseur :** Le Guide du fournisseur énonce les directives de HHSL en matière de relations d'affaires avec les fournisseurs de marchandises afin de s'aligner sur notre mission et notre vision, y compris la conformité aux lois applicables et aux environnements de travail sécuritaires. Une copie de notre Guide du fournisseur est fournie à nos fournisseurs de marchandises et est accessible et affichée publiquement sur notre site Web [ici](#).
- c. **Code de conduite professionnelle du fournisseur :** Le Code de conduite professionnelle du fournisseur, comme il est présenté dans le Guide de fournisseur, réitère l'engagement de HHSL à réduire le risque de travail forcé, involontaire ou des enfants dans l'une de nos activités, ou de celles de nos fournisseurs et de leurs sous-traitants. Il établit également nos attentes quant à la conformité des fournisseurs à toutes les lois, règles et réglementations locales applicables et définit le droit de HHSL à effectuer une vérification des activités des fournisseurs pour valider la conformité à ces normes.

- d. Manuel d'assurance de la qualité du fournisseur :** Le Manuel d'assurance de la qualité du fournisseur réitère l'engagement de HHSL envers les normes éthiques en établissant des mesures de contrôle de la qualité supplémentaires pour nos fournisseurs de marchandises de marques privées pour démontrer leur conformité aux lois locales sur le travail, aux salaires justes, aux conditions de travail sécuritaires et à l'interdiction du travail des enfants ou du travail forcé.
- e. Politiques visant les employés :** HHSL dispose de diverses politiques internes visant les membres de l'équipe, comme le Guide du membre de l'équipe, la Politique sur la violence et le harcèlement en milieu de travail et la Politique d'inclusion @ Home, qui nous aident à maintenir notre engagement à offrir un environnement de travail sécuritaire et inclusif où tout le monde est traité avec dignité et respect.

## 4.2 Processus de diligence raisonnable

### **Programme d'assurance de la qualité du fournisseur**

En plus des attentes énoncées dans le Guide du fournisseur et dans le Code de conduite professionnelle du fournisseur, HHSL a élaboré et lancé la mise en œuvre d'un programme d'assurance de la qualité du fournisseur (« **PAQF** ») à l'échelle mondiale. Ce programme cherche à cerner et à corriger certains risques, y compris ceux liés au travail forcé et au travail des enfants, chez nos fournisseurs de marchandises de marques privées à l'étranger.

Ce programme établit des processus permettant à HHSL de collaborer avec des fournisseurs de marques privées et des vérificateurs tiers pour garantir que les produits approvisionnés respectent les normes réglementaires, de sécurité et de qualité applicables, et que les sites de fabrication soient conformes aux pratiques de travail éthiques. Les anciens et nouveaux fournisseurs de certaines marques privées sont tenus de produire des documents de vérification fournis par une partie reconnue et agréée à l'échelle mondiale, démontrant la conformité aux normes de qualité de HHSL établies dans le Manuel d'assurance de la qualité du fournisseur. Cela comprend un rapport d'évaluation des conditions de travail pour chaque usine qui fournit des produits à HHSL. Les fournisseurs incapables de produire des rapports de vérification récents, ou les vérifications menées par un fournisseur non agréé sont assujettis à un vérificateur tiers approuvé par HHSL qui supervisera l'évaluation des conditions de travail.

Le PAQF établit également des contrôles pour mettre en œuvre des plans de mesures correctives visant à traiter les non-conformités dans les rapports de vérification des fournisseurs. Tout résultat indiquant le travail des enfants, le travail forcé ou l'esclavage est classé comme « critique » et entraînera presque toujours la disqualification immédiate du fournisseur.

HHSL s'efforce d'intégrer de nouveaux fournisseurs dans le cadre du PAQF et d'établir une cadence pour le renouvellement de la qualification des fournisseurs existants visés.

### **Pratiques d'emploi**

HHSL s'engage à respecter les droits de la personne des membres de l'équipe par l'entremise de ses politiques et pratiques internes en matière d'emploi et de la conformité aux lois et règlements locaux. Nommés l'un des meilleurs employeurs au Canada (2023) et l'un des meilleurs employeurs en matière de diversité au Canada (2023) par Forbes<sup>1</sup>, nous nous efforçons de constamment mettre en œuvre une conduite professionnelle responsable dans nos pratiques d'embauche et de rétention grâce à des mesures visant à protéger les droits, la santé et la sécurité des employés.

HHSL s'engage annuellement à faire preuve de diligence raisonnable en matière d'équité salariale, en passant en revue les données de rémunération afin d'assurer une rémunération égale pour les postes de valeur égale, conformément aux exigences légales. Le Comité des ressources humaines et de la rémunération, comme établi par notre conseil d'administration, est responsable de superviser la gestion des talents ainsi que la stratégie, les plans, les politiques et les procédures de rémunération.

### **Comité de vérification et de gestion des risques**

Le Comité de vérification et de gestion des risques (le « **CVGR** ») est tenu de superviser la conformité aux exigences juridiques et réglementaires et la responsabilité de la direction d'évaluer et de produire des rapports sur l'efficacité des contrôles internes; de superviser le développement et la mise en œuvre des processus de gestion des risques d'entreprise de HHSL et nos objectifs environnementaux, sociaux, et de gouvernance. Le CVGR est également tenu de superviser les obligations de HHSL en matière de production de rapports conformément à la Loi.

<sup>1</sup>(sans date). Les meilleurs employeurs au Canada 2023. Statista R. <https://r.statista.com/en/employers/best-employers-canada-2023/ranking/>; (2023, 11 juillet); Les meilleurs employeurs en matière de diversité au Canada. Forbes. <https://www.forbes.com/lists/canada-best-employers-diversity/?sh=1927f56d4569>

## **Canal de signalement des préoccupations éthiques**

La politique sur les préoccupations éthiques et les actes répréhensibles de HHSL définit le mécanisme de signalement mis à la disposition de tous les membres de l'équipe, marchands, fournisseurs et autres tiers pour soulever toute préoccupation éthique liée à la manière de conduire les affaires, qui peut inclure l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants. Les préoccupations peuvent être soulevées de plusieurs façons, notamment par courriel et en utilisant le numéro sans frais anonyme.

Tous les signalements transmis par le biais du canal de signalement sont contrôlés par le gestionnaire des ressources humaines d'entreprise de HHSL et distribués aux services internes appropriés pour examen plus approfondi. Selon la nature de la préoccupation soulevée, la politique sur les préoccupations éthiques et les actes répréhensibles prévoit que HHSL peut entreprendre d'autres enquêtes et, selon les résultats de l'enquête, les services de HHSL concernés détermineraient les mesures correctives qui seraient appropriées, au besoin. Les préoccupations éthiques graves reçues par l'intermédiaire du canal de signalement sont communiquées au CVGR sur une base trimestrielle.

## **Risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités commerciales et nos chaînes d'approvisionnement**

### **5.1 Opérations**

HHSL considère que le risque de travail forcé et de travail des enfants survenant dans nos activités commerciales est faible, étant donné que nos activités principales et notre main-d'œuvre sont localisées au Canada et que nous avons des politiques et procédures de ressources humaines qui permettent d'assurer la conformité aux lois applicables.

### **5.2 Chaînes d'approvisionnement**

Au cours de la période visée par la déclaration, HHSL a effectué une évaluation préliminaire des risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement en créant la cartographie des fournisseurs clés directs, y compris la catégorisation de certains fournisseurs en fonction des emplacements à risque élevé et des industries à risque élevé. Nous reconnaissons que certaines régions et certains matériaux de fabrication présentent un risque plus élevé de travail forcé et de travail des enfants en raison de leur prévalence dans des pays, régions et industries spécifiques.

Étant donné que HHSL obtient plusieurs produits auprès de divers fournisseurs, à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, nous reconnaissons qu'il existe un risque que le travail forcé ou le travail des enfants pourrait être utilisé dans nos chaînes d'approvisionnement étendues. Notre évaluation préliminaire des risques a nécessité la catégorisation de certains fournisseurs comme étant un risque plus élevé (comme ceux qui participent au transport maritime et à la fabrication de marchandises dans certaines régions de l'Asie); tandis que d'autres fournisseurs sont catégorisés comme étant un risque plus faible (comme les fabricants nationaux de notre division BeautiTone).

## **Mesures prises pour évaluer et gérer les risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.**

### **6.1 Opérations**

Le processus d'intégration de HHSL exige que tous les nouveaux employés présentent une preuve d'identité valide pour confirmer leur statut professionnel légal conformément aux lois sur l'emploi et le travail applicables. De plus, notre équipe de direction effectue des examens annuels de la conformité des normes d'équité salariale.

### **6.2 Chaînes d'approvisionnement**

Bien que HHSL n'ait pas encore réalisé une évaluation exhaustive des risques dans nos chaînes d'approvisionnement, nous avons lancé un processus préliminaire d'évaluation des risques en cartographiant les fournisseurs clés, y compris en développant des classifications pour les fournisseurs dans les emplacements à risque élevé et les industries à risque élevé. Ce processus de cartographie nous a permis de commencer notre évaluation de certains risques de travail forcé et de travail des enfants qui peuvent exister dans notre chaîne d'approvisionnement en vertu de certaines juridictions ou industries d'exploitation des fournisseurs.

Au cours de la période visée par la déclaration, HHSL a continué à cerner des occasions permettant de renforcer nos pratiques de diligence raisonnable en matière de droits de la personne lors de l'évaluation de nos fournisseurs et vendeurs.

## **Mesures contractuelles**

En concluant une entente standard de fournisseur de marchandises avec HHSL, les fournisseurs acceptent d'être régis par les modalités du Guide du fournisseur. Le Guide du fournisseur établit les attentes de HHSL quant à la conformité des fournisseurs à toutes les lois et réglementations qui s'appliquent dans la fabrication et la distribution de marchandises ou de services fournis à HHSL, y compris l'interdiction du travail forcé, involontaire ou des enfants dans leurs activités et par l'intermédiaire de leurs sous-traitants. Le Guide du fournisseur établit également le droit de HHSL de vérifier les activités des fournisseurs afin de valider le respect de nos normes contractuelles et éthiques.

## **Programme d'assurance de la qualité du fournisseur**

Au cours de la période visée par la déclaration, HHSL a entrepris la mise en œuvre du programme d'assurance de la qualité du fournisseur, en vertu duquel nous pouvons examiner les capacités de gestion de la qualité, la responsabilité sociale envers les employés et l'environnement de travail de certains fournisseurs de marques privées, y compris leur conformité aux pratiques de travail éthiques sans travail forcé ni travail des enfants. Le PAQF envisage également la mise en œuvre d'un processus de renouvellement continu des qualifications pour les fournisseurs de marchandises de marques privées au moyen de vérifications réalisées périodiquement par des tiers.

## **Intégration des fournisseurs de non-marchandises**

L'équipe de gestion des fournisseurs de HHSL est responsable de l'intégration des fournisseurs de non-marchandises et de l'évaluation de l'importance relative du risque. Au cours de la période visée par la déclaration, l'équipe a commencé à élaborer une évaluation de préqualification pour classer les fournisseurs potentiels en fonction du risque (y compris les risques liés aux questions de travail forcé) au moyen d'un questionnaire distribué pendant l'engagement. HHSL prévoit produire un rapport sur les résultats de cette initiative au cours de la prochaine période de déclaration.

## **Mesures correctives**

HHSL n'a cerné aucun cas spécifique de travail forcé ou de travail des enfants pendant la période visée par la déclaration, et n'a pris aucune mesure spécifique pour remédier (i) aux cas de travail forcé ou de travail des enfants, ou (ii) à la perte de revenus aux familles les plus vulnérables résultant de toute mesure prise pour éliminer l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

## **Formation**

HHSL offre divers programmes de formation aux membres de l'équipe, aux marchands et aux sociétés affiliées (le cas échéant) au moment de l'intégration et sur une base annuelle. Une formation obligatoire sur les questions de santé et de sécurité au travail et sur la violence et le harcèlement en milieu de travail est fournie aux membres de l'équipe pendant l'intégration. De plus, les équipes des Marchandises reçoivent une formation de sensibilisation annuelle sur les sanctions économiques et commerciales pertinentes et sur les régions inadmissibles auprès desquelles HHSL ne peut s'approvisionner en produits. Bien que la formation ne soit pas directement liée à des problèmes de travail forcé et de travail des enfants, tous les membres de l'équipe HHSL reçoivent des rappels semestriels du mécanisme de signalement qui leur est offert dans le cadre de la Politique sur les préoccupations éthiques et les actes répréhensibles, ce qui confirme notre engagement à maintenir les normes éthiques les plus élevées dans nos opérations.

## **Évaluer l'efficacité de nos actions**

HHSL s'engage à gérer les risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement. En général, notre CVGR est tenu de superviser la conformité aux exigences juridiques et réglementaires et la responsabilité de la direction d'évaluer et de produire des rapports sur l'efficacité des contrôles internes; de superviser le développement et la mise en œuvre des processus de gestion des risques d'entreprise de HHSL, ainsi que nos objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

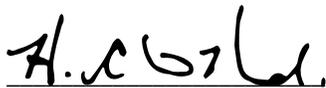
Comme il est décrit aux présentes, HHSL est en train de mettre en œuvre un certain nombre de mesures visant à prévenir, évaluer, gérer et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement. Bien que nous ayons commencé le processus de mise en œuvre de mesures supplémentaires pour renforcer les considérations relatives aux droits de la personne dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, à ce jour, aucune mesure n'a été prise pour évaluer officiellement l'efficacité de ces mesures.

## Approbation

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Home Hardware Stores Limited pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2023 conformément au paragraphe 11 (4) (a) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à l'article 11 de celle-ci, j'atteste avoir passé en revue les renseignements contenus dans le rapport de Home Hardware Stores Limited. D'après mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

Je fais l'attestation précitée à titre d'administrateur de Home Hardware Stores Limited pour et au nom du conseil d'administration de Home Hardware Stores Limited.



H. Christine Hand  
Président du conseil d'administration  
Home Hardware Stores Limited  
9 mai 2024

*J'ai l'autorité de lier Home Hardware Stores Limited.*